



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2026-029

Nombre de conseillers
en exercice 19
Présents 14
Votants 18

L'an deux mille vingt six,
le trente mars,
le Conseil Municipal de la commune de SAINT- LAURENT- sur -SAÔNE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la
Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2026

Présents : Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire ; Madame Hakima HENDOU et Messieurs Jean-Claude MARTINEZ, Marc SAUVAGEON, Adjoints ; Mesdames Valérie BEGUELAL (arrivée à 19h08, présente pour ce vote), Aline CAO, Geneviève COTTIN, Amandine FLAMAND, Adeline GUILBERT, Florence RICHARD et Messieurs Pierre BRESSON, Philippe CHAMBARD, Jean MASSONI, Frédéric MACQUET, Conseillers Municipaux.

Excusés : Monsieur Alexandre BARBOSA, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint ; Monsieur Patrick BURTIN, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Jean MASSONI, Conseiller Municipal ; Monsieur Jean-Pierre DE PAOLI, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Marc SAUVAGEON, Adjoint ; Madame Audrey SUAU, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Florence RICHARD, Conseillère Municipale ; Madame Sophie BEGUELAL, Conseillère Municipale.

Madame Florence RICHARD, Conseillère Municipale, est désignée secrétaire de séance.

OBJET :

CONVENTION DE CONCESSION PLACES DE STATIONNEMENT AVEC SCI SAINT MARTIN : ACCORD DE PRINCIPE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Permis de Construire n°PC00137021D0003 accordé en date du 31 janvier 2022, en vue de la construction (par réhabilitation d'un bâtiment existant et extension) d'un hôtel 4*,

Considérant le jugement du Tribunal Administratif de Lyon en date du 3 mars 2026 accordant un délai de 5 mois afin de régulariser le permis de construire visé plus haut, notamment par la justification d'une concession à long terme dans un parc public de stationnement,

Considérant le courrier de la SCI SAINT MARTIN sollicitant la signature d'une convention de concession à long terme pour 20 places de stationnement,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

DONNE UN ACCORD DE PRINCIPE pour la conclusion avec la SCI SAINT MARTIN d'une convention de concession de places de stationnement dans le parking situé rue de la Résistance, appartenant au domaine privé de la commune.

Reçu en Préfecture le

- 7 AVR. 2026

Certifié exécutoire

- 7 AVR. 2026

Publié ou notifié le

- 7 AVR. 2026

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 31 mars 2026

Pour copie conforme, en mairie le 3 avril 2026

Le Maire,

Jacques DOUSSOT



Le Maire
Jacques DOUSSOT